

DELIBERATION N°2020-21_70
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 9 mars 2021

1. Informations diverses : ajout de deux points à l'ordre du jour

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 6 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent l'ajout de deux points à l'ordre du jour de la séance. Ces points concernent, d'une part, la modification des bornes de l'année universitaire 2020-2021 en raison de la situation sanitaire et d'autre part, les capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (MMOP) et des formations paramédicales pour l'année universitaire 2021-2022 ainsi que la répartition des places par groupes de parcours et pour chacune des formations MMOP et des formations paramédicales pour l'année universitaire 2021-2022.

Besançon, le 10 mars 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI", is written over a light blue horizontal line.

Rabia DEGACHI